Tripoli a provoqué ici une réelle indignation. Tous les journaux publient ce matin un grand nombre de lettres de protestations. L'opinion publique, depuis le début des hostilités, n'a pas été très favorable à l'initiative italienne, mais si des incidents du même genre se reproduisent, elle risque de devenir nettement hostile.

« Ce n'est pas seulement une question d'humanité, déclare le « Times », mais la présence en Turquie d'un grand nombre d'Italiens sans défense doit faire réfléchir le gouvernement italien ».

LES ITALIENS PROTESTENT CONTRE LES ACCUSATIONS DE CRUAUTE

Rome, 1er novembre. — On dément catégoriquement, de source officieuse, les nouvelles de Tripoli publiées par certains journaux étrangers et suivant lesquelles on se serait livré, à Tripoli, à une véritable tuerie et à des répressions arbitraires, tuant en masse des Arabes désarmés, des femmes et des enfants.

Par suite de la trahison des Arabes qui, après leur soumission au gouvernement italien, attaquèrent traitreusement les soldats italiens à revers, d'accord avec les Turcs qui attaquaient, en même temps, sur le front des tranchées italiennes, il était indispensable de punir les rebelles et de purger l'oasis.

Ceux qui furent trouvés les armes à la main ainsi que ceux qui, auprès un procès régulier, furent reconnus coupables de meurtre furent fusillés.

D'autres furent arrêtés pour avoir favorisé les actes de trahison ou pour avoir été trouvés en possession d'armes, malgré les dispositions gouvernementales. Tous ont été transportés, au nombre de 2.200, dans les îles italiennes. Afin de mieux protéger les revers des postes avancés italiens, on a détruit les murs et tout ce qui pouvait cacher les rebelles dans l'oasis, mais on eut d'abord soin de faire venir à Tripoli les Arabes inoffensifs, les femmes et les enfants.

Il résulte, contrairement à ce qui a été dit, que les ennemis accomplirent des actes de cruauté envers les blessés, ce que prouve notamment le fait que le nombre des morts est proportionnellement bien plus élevé que celui des blessés.

DANS LA REGION

M. l'Abbé et les prisonniers militaires

OU LES MYSTERES D'UN FORT DE LA REGION OU LA FUMEE DES CIGARES S'UNIT A CELLE DE L'ENCENS

Il y a dans notre région un fort. Dans ce fort il y a des prisonniers militaires.

Cela n'a rien de bien curieux jusqu'ici. Mais ou cela devient piquant c'est que le dimanche on voit se diriger vers le fort un ecclésiastique alerte. Il y pénètre. Il n'en ressort que longtemps après.

Voici ce qu'une petite enquête nous a appris :

Depuis qu'on a supprimé dans l'armée les aumôniers militaires, les nobles prisonniers qui villégiaturent au fort étaient, pour le plus grand malheur de leur âme très chrétienne, privés des secours de la sainte religion ; il fallait trouver un moyen de ramener à l'Eglise des pratiquants aussi dignes d'intérêt, un prêtre fut mandé d'urgence et l'évêché délégua aussitôt un professeur ecclésiastique d'une pieuse institution qui depuis lors s'en vient très régulièrement le dimanche célébrer la messe et faire une petite homélie sur la bonté d'un Dieu tout puissant.

UN CIGARE VAUT BIEN UNE MESSE

Les prisonniers, dès le début, montrèrent peu d'empressement à se rendre en masse à la chapelle, leurs voix plus habituées à chanter « Viens Poupoule » se refusaient à hurler avec ensemble l' « Ave Marie Stella » et les autres chants liturgiques.

Les sermons n'exerçaient sur eux qu'un attrait très relatif. Pour les encourager à assister nombreux aux cérémonies du culte, le curé, roublard comme tous ses confrères, opina que les joies temporelles sont plus fortes quelquefois que les promesses d'un Paradis de béatitude. Partant de ce principe, et on se demande avec quelle autorisation, il imagina d'offrir aux prisonniers qui assistent dévotement à la messe non seulement les bons offices de son ministère, mais aussi et surtout un délicieux cigare, dont la fumée devait monter comme un précieux encens vers les narines du Père Eternel, lequel a décidément bien de la veine de posséder sur terre un ministre qui a tant de truces pour ramener dans le sein de l'église les brebis égarées.

Dès ce moment et probablement à cause du cigare, les croyants se firent plus nombreux et la chapelle plus fréquentée.

QUI PAYE LES VIOLONS ?

Les curés, à ma connaissance, n'ont jamais fait rien pour rien et l'abbé en question n'est certes pas homme à se déplacer comme le disent les prisonniers du fort pour « la peau de zébi ».

Il serait très intéressant de savoir s'il opère gratuitement, et, dans la négative, combien il touche par messe et qui le paye, et aussi qui l'a autorisé à distribuer des cigares aux prisonniers.

Un prisonnier libéré nous a conté un jour qu'il est formellement interdit par les règlements, aux étrangers, de donner quoi que ce soit aux détenus du Pénitencier.

Monsieur l'abbé serait-il muni d'une autorisation spéciale et de qui la tient-il. Je parierai quarante sous et un paquet de cigares, ce qui doit représenter à peu près le prix d'une messe, que Monsieur le général commandant en chef du 1er corps d'armée n'a jamais été informé de ces petits tripotages, mais il est certain que le Père Eternel dans son Paradis de béatitude réserve une botte d'excellents londrès au bon abbé qui a si bien su sur la terre ramener tant d'incroyants aux cultes de la divinité par la sainte communion aux mégots. D.

Les Fêtes de la Toussaint

A LILLE

C'était hier la Toussaint. Comme partout ailleurs, les lillois ont célébré avec recueillement cette mélancolique fête, annonciatrice de l'hiver.

Très souvent, à pareille époque, nous avons une température déplorable, le vent souffle, il pleut, ou bien le froid se fait vivement sentir.

Par hasard, cette année, le temps a été superbe, et, ma foi, sans les feuilles qui tombaient des arbres, on aurait pu se croire au début du printemps.

Pour la circonstance, les deux cimetières de Lille avaient fait leur grande toilette. Les allées des nécropoles soigneusement ratissées, les tombes fleuries, les épitaphes redorées, tout cela donnait fort grand air aux villes mortes dont on fêtait hier les habitants regrettés.

Dès dix heures du matin, les tramways, les voitures de place, les auto-taxi, tous ces véhicules étaient pris d'assaut par des groupes familiaux se rendant au cimetière. Quant aux piétons c'est par milliers qu'ils s'acheminèrent vers le même but. Heureusement, un important service d'ordre avait été organisé par la police. Grâce à ce service, et au fait dont firent preuve les agents qui en étaient chargés, les encombrements et les à-coups, qui étaient à craindre par suite de la multitude des visiteurs, purent être évités.

Certes, ce ne sont pas les marchands de fleurs et de couronnes qui se plaindront de la journée d'hier. C'est tout ce qu'ils vendirent de chrysanthèmes, de violettes et d'immortelles.

Leur recette dut être des plus fructueuses.

Selon la coutume, nombre de délégations de sociétés civiles et militaires, ainsi qu'un groupe de l'Amicale des Agents, se rendirent auprès de tombes de leurs défunts pour y déposer le traditionnel hommage de leur souvenir.

Au cimetière de l'Est, notamment, le tombeau du général Faidherbe reçut comme chaque année, de nombreuses visites.

Vers neuf heures, une cinquantaine de pompiers plaçaient une couronne sur le mausolée de l'adjudant Parent. Une heure plus tard, une cérémonie identique avait lieu devant le monument élevé il y a onze ans par la Société du Souvenir Français à la mémoire des Lillois morts pour leur pays.

On inaugura en même temps des plaques de bronze récemment apposées sur le monument, et sur lesquelles sont gravés les noms des officiers, de nos concitoyens, tués lors de la guerre franco-allemande de 1870-71.

MM. Liégeois-Six, adjoint au maire, Minlacloux, président du Souvenir Français, ainsi qu'un certain nombre de notabilités, d'officiers et de personnes appartenant aux familles des militaires défunts, assistaient à cette inauguration, au cours de laquelle deux discours furent prononcés.

Voici les noms des officiers inscrits sur les deux plaques commémoratives :

Alexandre Renard, capitaine au 48me mobiles, Valenciennes, 22 octobre 1870 ; Adrien Pourne, lieutenant au 48me mobiles, Villers-Bretonneux, 27 novembre 1870 ; Dieudonné Gaches, sous-lieutenant au 75me de ligne, Villers-Bretonneux, 4 décembre 1870 ; Alfred Delégrde, sous-lieutenant au 54me de marche, Saint-Lambert-des-Levées, 18 décembre 1870 : Auguste Parravon, lieutenant de vaisseau, Bapaume, 4 janvier 1871 ; Jules Lepot, lieutenant au 61me de marche, Wyon, 18 janvier 1871 ; Victor Parsy, lieutenant au 91me de ligne, Saint-Quentin, 19 janvier 1871 ; Bienaimé Pourrez, capitaine aux voltigeurs-éclaireurs, Vermand, 26 janvier 1871 ; Jules Arnold, capitaine au 13me d'infanterie, Borny, 13 août 1870 : Louis Bœuf, lieutenant au 90me de ligne, Borny, 13 août 1870 : Gustave Boniface, capitaine au 15me d'artillerie, St-Privat, 18 août 1870 : Gustave Ravel, capitaine au 6me d'infanterie, Saint-Privat, 18 août 1870 : Louis Gelhaye, lieutenant au 67me de ligne, Rézonville, 19 août 1870 ; Adolphe Lefebvre, capitaine au 45me d'infanterie, Balan, 1er septembre 1870 ; François Jacquel, sous-lieutenant au 6me chasseurs à pied, Floing, 1er septembre 1870 ; Henri Cousez, capitaine au 49me de ligne, La Malmaison, 21 octobre 1870.

A TOURCOING

Une manifestation socialiste

AU CIMETIERE. — DEUX MILLE MANIFESTANTS DEFILENT DERRIERE LES DRAPEAUX DE LA FEDERATION SYNDICALE

Fidèles à la tradition, les syndicats ouvriers affiliés à la Bourse du Travail de Tourcoing, se sont rendus, mercredi matin, en cortège, au cimetière du Pont de Neuville pour rendre hommage aux victimes du travail.

Le cortège s'est formé à dix heures précises à la Maison du Peuple, rue de la Cité.

Tous les syndicats sont là groupés derrière les drapeaux cravatés de crêpe. Les adhérents ont la boutonnière ornée de l'insigne syndicale. Le beau temps a favorisé la sortie, et les syndiqués n'ont jamais été aussi nombreux que cette année. On ne comptait pas moins de deux mille ouvriers dans le cortège.

Les trompettes de la « Solidarité Ouvrière » précédaient la manifestation, faisant entendre, sur tout le parcours, leurs sonneries.

Après avoir défilé par les rues Desaix, de la Latte, place du Calvaire, rue Saint-Jacques, Grande-Place, rue de l'Hôtel de Ville, place Victor Hassebroucq, rues de la Paix, de l'Industrie, Verte, Condorcet, le cortège emprunta le boulevard de l'Egalité pour arriver au cimetière.

On se dirige aussitôt vers le monument des victimes du travail, où une superbe couronne de fleurs rouges y est déposée au nom de la Bourse du Travail.

Ensuite, Constant Flament, secrétaire général de la Bourse, a prononcé un discours émouvant :

A DOUAI

Une foule énorme s'est rendue hier au cimetière. Vers une heure, un cortège composé des sociétés des Anciens combattants et des Anciens sous-officiers, de délégations des sociétés de gymnastique de la ville, s'est rendu au pied du monument des soldats morts pour la patrie.

Des discours ont été prononcés et des couronnes ont été déposées.

A CAUDRY

La population caudrésienne possède au plus haut degré le culte des morts.

Favorisée par un temps superbe, une foule nombreuse s'est pressée mercredi dans notre nécropole, dont les tombes étaient autant de jardins fleuris.

Dans l'après-midi a eu lieu la traditionnelle cérémonie en l'honneur des enfants de Caudry morts au feu pendant la campagne de 1870-71.

M. Leduc-Brouet, président de la Société des Anciens combattants a exalté en termes chaleureux le courage et les vertus civiques de ses frères d'armes, morts pour la patrie.

Le jeune citoyen Gustave Bazain, président de la classe 1911 a également apporté aux caudrésiens, victimes de la funeste guerre, un témoignage de souvenir et de regret.

A CALAIS

Un aviso français sauve un voilier anglais

Calais, 1er novembre. — Mardi après-midi l'aviso français «Estafette», préposé à la surveillance de la pêche le long du littoral de la Manche et de la mer du Nord, apercevait au large du cap Blanc-Nez un petit voilier qui avait mis dehors ses pavillons de détresse. L' «Estafette» se dirigea vers ce bâtiment. C'était le lougre anglais «Flower-of-Essex», du port de Harwich, qui était parti la veille d'Exeter à destination de Colchester. Dans la soirée, le petit voilier avait été assailli par le mauvais temps et le capitaine Dumin avait été emporté par une lame.

Seuls avec lui se trouvaient à bord deux mousses, dont le plus âgé n'avait pas vingt ans. Ils mirent un canot à la mer et tentèrent de porter secours à leur capitaine. Mais le malheureux avait coulé à pic.

Au lever du jour, les enfants firent des signaux de détresse qui furent aperçus par l' «Estafette».

L'aviso français prit le «Flower-of-Essex» à sa remorque et l'amena dans le port de Calais.

Les deux mousses ont été conduits au consulat d'Angleterre, qui s'est chargé de leur rapatriement.

A ARRAS

Un aéroplane en flammes

L'AVIATEUR EST INDEMNE

Le lieutenant Galezowski, parti mardi matin de Douai sur biplan, avait viré près d'Arras et retournait à Douai quand, au lieu dit le Point du Jour, à proximité de Gavrelle, on vit l'appareil descendre brusquement puis s'enflammer.

On réussit à éteindre les flammes, mais l'aéroplane est en partie brûlé.

L'aviateur, qui est indemne, est reparti à Douai par le train.

A AVESNES

Falsification alimentaire

UNE INTERESSANTE AFFAIRE

Au cours de la dernière audience du tribunal correctionnel d'Avesnes, est venue une affaire de fraude de denrée alimentaire, qui a présenté un certain intérêt, de par la nouveauté du sujet, et aussi de la vie chère.

Un fabricant de chicorée, M. Crucis, de Fellerie, était poursuivi, à la suite de prélèvements faits de son produit, de la chicorée « grasse », contenant de l'eau en excès.

Me Pasqual, député, présentait la défense du fabricant.

Ce lui fut l'occasion naturelle d'édifier tribunal et public sur la distinction assez peu connue entre les deux chicorées.

La chicorée en grains, plus communément employée, est d'une fabrication assez compliquée.

Pour le « blondissage » destiné à lui donner sa couleur fauve et à développer son arome, on doit lui incorporer de l'eau.

Alors, la loi prévoit que cette teneur en liquide ne peut dépasser SIX pour cent.

Pour la chicorée grasse, surtout employée en Belgique et dans la région frontière, où on s'en sert pour faire un café approximatif, c'est le produit simple, moulu en poudre, et mis en paquet de suite, produit populaire et peu coûteux, alors que la chicorée en grains est la chicorée de luxe.

Ces paquets de chicorée grasse se présentent sous forme de plaquettes, qu'on emmagasine dans la cave, plusieurs mois, jusqu'à ce qu'elle paraisse bonne pour la vente.

Car, sitôt la manipulation, elle ne pourrait être utilisée, elle ne serait pas « grasse », comme le veut le consommateur.

Comme cette poudre de chicorée est éminemment hygrométrique, son séjour prolongé en cave la met au point. L'épicier détaillant a lui-même grand soin de ne pas laisser la denrée au sec.

Il s'ensuit qu'il est à peu près impossible de doser la quantité d'eau que peut renfermer la chicorée grasse. Le fabricant n'en met pas. Il compte sur le pouvoir absorbant du produit et le milieu humide où il devra séjourner.

L'analyse aurait révélé 20 pour cent d'eau.

Or, aucun décret n'existe pour réglementer cela. Le syndicat des fabricants de chicorée demande que la tolérance légale soit de 22 pour cent.

Un autre avant-projet prévoit qu'il ne serait pas possible de déterminer la teneur d'un produit si essentiellement hygrométrique. Il n'est donc pas d'éléments législatifs qui permettent de condamner.

Au point de vue du fait actuel, le défenseur fit valoir que la seule garantie à exiger était celle du poids net de chaque paquet, après l'empaquetage.

Or, les paquets de la fabrique Crucis sont de 475 grammes, mais, peu à peu, jusqu'à la consommation, ils augmentent de poids, et peuvent peser jusqu'à 500 grammes.

De plus l'agent préleveur, d'après le règlement, doit prendre 4 échantillons de 125 grammes. Or il avait simplement coupé en quatre un des paquets.

Or, dans chaque paquet, l'eau n'est pas absorbée uniformément : la partie soumise à l'analyse peut être plus ou moins sèche qu'une autre. Me Pasqual conclut donc à la nullité de l'expertise.

Le jugement est mis en délibéré, pour être rendu à huitaine.

Nous en ferons part à nos lecteurs.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Le Congrès Socialiste

LA PROPOSITION GUESDISTE EST REPOUSSEE, AINSI QU'UNE PROPOSITION TRANSACTIONNELLE DE LA FEDERATION DU NORD

Paris, 1er novembre. — La proposition des guesdistes tendant à remplacer le comité national par un comité central dans lequel seraient admis les parlementaires, a été repoussée par 212 voix contre 110 et 67 abstentions.

La Fédération du Nord s'est abstenue tout entière, avec 59 suffrages, ce qui a provoqué un vif émoi dans les couloirs du congrès.

La Fédération du Nord a présenté ensuite par l'organe de Lebas, conseiller général, une proposition transactionnelle tendant à admettre les parlementaires dans la commission administrative du parti.

Jules Guesde a prononcé un discours extrêmement violent contre le parlementarisme. Il a dit notamment :

« — Ce n'est pas au Parlement qu'on fera la révolution : ce n'est pas dans les antichambres et les couloirs de la Chambre qu'on fait de la politique ; ce ne pourrait être qu'au sein d'une organisation centrale ayant le contrôle absolu des députés et des journaux du parti. »

Vivement discutée, la proposition transactionnelle de la Fédération du Nord a été repoussée par 192 voix contre 178.

La séance est levée à 9 heures.

Le deuxième Congrès de la Fédération socialiste de la Seine

Paris, 1er novembre. — Le 2e congrès de la Fédération républicaine socialiste de la Seine a tenu une séance cet après-midi.

L'assemblée a étudié la question du programme municipal.

M. Gelez, conseiller municipal, a demandé la nomination d'une commission mixte qui arrêterait ce programme.

M. Courbeoumarel a insisté pour que le parti fasse une loi à ses élus de ne plus donner de monopole à des sociétés capitalistes.

Cette proposition est très vivement combattue par M. Orry, qui rappelle à ce sujet la mort récente de M. Mouchel, membre du parti, député et maire d'Elbeuf, et dont les essais en matière de régie directe n'ont pas été heureux.

M. Fleurot, conseiller municipal, demande aussi que le programme municipal soit étudié par une commission comprenant des membres de la Fédération et des élus et que cette commission ne fasse qu'en tracer les grandes lignes, sans vouloir trop préciser les détails.

Une longue discussion s'engage sur ces différentes propositions et le congrès exprime le vœu que la commission qui va être chargée d'établir le programme municipal s'inspire des opinions qui ont été exprimées à la tribune.

Finalement, on nomme une commission de 40 membres chargée de l'établissement de ce programme, et la séance est levée.

Le satyre-assassin de Bégard condamné à mort

Saint-Brieuc, 1er novembre. — Le cheminneau Alphonse Boursier qui, le 17 août dernier assassina et viola, à Bégard, la jeune Jeanne Derrien, âgée de 14 ans, a comparu hier devant la Cour d'assises des Côtes-du-Nord. L'audience a été extrêmement mouvementée. Deux mille personnes, massées devant le Palais de Justice, n'ont cessé de pousser des cris de mort. La troupe a dû être réquisitionnée.

Le verdict a été rendu à deux heures du matin seulement.

Alphonse Boursier a été condamné à mort

En entendant la sentence, l'assassin est demeuré impassible. Les jurés ont refusé de signer un recours en grâce.

La Révolution Chinoise

LES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Pékin, 1er novembre. — L'Assemblée Nationale, dans une séance secrète, a décidé de conseiller au gouvernement d'accepter les douze réclamations formulées par les soldats de Lanthéou et approuvées par ceux de beaucoup d'autres garnisons.

Le gouvernement devrait aussi conférer de hautes situations à Li Yuan Chen, général des révolutionnaires, et à Tan, commandant des rebelles de province.

On devrait interdire au gouvernement de conclure le nouvel emprunt projeté ; l'argent pour la campagne n'est plus nécessaire, puisque le gouvernement ayant accédé aux réclamations, la révolution n'a plus d'objet.

L'effondrement de Nogent

Le bilan actuel : 8 morts, 23 blessés

Troyes, 1er novembre. — Les travaux de déblaiement se poursuivent avec beaucoup de difficultés, car les pans de mur restés debout menacent de s'effondrer.

117 hommes du 60e d'artillerie ont remplacé les chasseurs à pied de Troyes, mais c'est en vain, jusqu'à présent, que la sous-préfecture a réclamé le concours des soldats du 5e génie de Versailles.

Voici la liste des morts, blessés et disparus :

Morts : 5 Français, dont deux décédés à l'hôpital et trois Italiens, dont un décédé à l'hôpital :

Blessés : 15 Français et 8 Italiens.

Disparus : 22 Français et 11 Italiens.

27 Français et 5 Italiens sont sortis indemnes de la catastrophe.

28 ouvriers restent ensevelis

Troyes, 1er novembre. — Le préfet s'est rendu à Nogent-sur-Seine cet après-midi et a visité le matériel.

Deux murailles hautes de trente mètres qui menaçaient ruine ont été abattues.

Le travail des déblaiement rencontre de grosses difficultés.

On estime qu'il faudra plus de quinze jours pour dégager 28 malheureux qui gisent encore sous les décombres.

D'après le communiqué de la sous-préfecture, on a retiré sept morts et trente blessés.

28 ouvriers restent ensevelis.

On a retiré ce soir trois nouveaux cadavres.

La Guerre Italo-Turque

IL N'Y AURAIT PAS DE DESASTRE ITALIEN

Londres, 1er novembre. — La maison Elliot et Cie, de Glascow, qui fait un gros chiffre d'affaires avec la Tripolitaine, a reçu aujourd'hui une dépêche de Tripoli disant que la nouvelle d'une défaite italienne est sans aucun fondement.

CAMPAGNE XENOPHOBE

Le Caire, 1er novembre. — L'attitude adoptée par la presse indigène depuis la guerre, cause quelque anxiété. Elle est hostile non seulement aux Italiens, mais aussi à tous les Européens.

Elle cherche à faire éclater un mouvement fanatique contre les chrétiens.

AVIS SALUTAIRE A LA FLOTTE ITALIENNE

Francfort, 1er novembre. — Suivant un télégramme de Constantinople à la « Gazette de Francfort », le colonel Neschat Bey aurait notifié au commandant de la flotte italienne à Tripoli qu'il ne répondait plus du sort de nombreux soldats prisonniers, dans le cas où la flotte italienne bombarderait de nouveau la ville de Tripoli.

Le Congrès de Libre-Pensée

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI. — LA PROPOSITION DU CITOYEN TELLIER, DE LILLE, EST ADOPTEE EN COMMISSION

Paris, 1er novembre. — La séance de l'après-midi, ouverte à quatre heures, est présidée par M. Wagner, de l'Eure, assisté de Mme Noel et de MM. Tubert, de Dunkerque, Bazire et Suffit.

M. Bonnardot, secrétaire administratif, au nom du comité central, souhaite la bienvenue aux congressistes et parle de l'œuvre de la Libre-Pensée Française.

M. Bonnardot insiste sur l'union qui doit régner entre les libres penseurs et les Fédérations, entre ces dernières et le Comité central, émanation de la Libre Pensée Française. Cela évitera, dit-il, les discussions stériles qui nous divisent.

M. Bonnardot a l'espoir que le nombre des affiliés, qui, en 1911, était de 5.000, avec 500 francs de cotisations, sera prochainement grossi par l'adhésion de la Fédération de la Côte d'Or, et plus tard par celle du Nord et du Pas-de-Calais, dont l'organisation est supérieure.

Après un discours du président de séance, M. Bonnardot donne l'énumération des Fédérations et groupes représentés au Congrès :

19 Fédérations régionales ou départementales, représentant 6.676 membres ;

39 groupes de Libre Pensée, représentant 1.388 membres ;

51 loges, représentant 4.877 membres.

Soit un total de 15.941 libres penseurs, représentés au Congrès par 136 délégués titulaires et 26 supplémentaires.

Le début de l'après-midi a été consacré à la discussion, en commissions, des questions à l'ordre du jour.

Ces commissions n'ayant pas terminé leurs travaux, la séance est levée et renvoyée à demain matin, 9 heures 1/2.

Toutefois, la commission relative « au droit à la vie » a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant, présenté par le citoyen Tellier, de Lille :

« La Commission,

» Considérant

» Que Libre Pensée a et n'a pour mission que l'anticléricalisme et antireligion,

» Qu'elle n'a pas à apprécier le régime économique actuel,

» Ni surtout dire quel régime économique serait à même de procurer ce droit à la vie de la façon la plus complète,

» Que la question cléricale est encore suffisamment importante et actuelle pour rester le but de la libre pensée sans aller chercher un autre but qui ne pourra que diviser ceux que seule la question anticléricale a réunis et que diviserait la solution, quelle qu'elle soit, proposée pour assurer le droit à la vie,

» Passe à l'ordre du jour ».

Mort d'un aviateur américain

Le professeur Montgmery fait une chute mortelle en expérimentant un planeur

New-York, 1er novembre. — Le « The New-York Times » vient de recevoir une dépêche de son correspondant à San-Francisco disant que le professeur John Montgmery s'est tué, hier après-midi, au camp de San-José (Californie) en expérimentant un planeur de son invention, un lacet de tension s'étant rompu.

L'aviateur est tombé de 50 mètres de haut. La mort fut instantanée.

Pékin, 1er novembre. — Un édit impérial accepte la démission de tous les ministres.

TRAFIC D'EFFETS MILITAIRES

Marseille, 1er novembre. — Après une information judiciaire qui a duré près de cinq mois, le juge d'instruction a renvoyé devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de vol d'effets militaires, six individus, parmi lesquels Jean Baumont, soldat au 141e de ligne.

Beaumont, qui était garde-magasin, détournait des capotes et des souliers, que deux autres individus recélaient et que les autres inculpés écoulaient.

Les détournements commis s'élèvent à 15,000 francs environ.

— Tais-toi donc ! il va nous entendre, et se figurer que nous lui cassons du sucre sur le dos !

— C'est tout de même épatant ! fit Marius. Ce tantôt, il n'avait pas l'air de s'intéresser à l'enseigne de Dupré, et maintenant, le voilà qui vient examiner ça par lui-même !

D'ailleurs, après avoir fait cette réflexion, Marius Toupet n'en pensa pas plus long, comme on dit. La curiosité d'Yalim n'avait rien qui le surprit, et ce qui eût pu l'étonner, au contraire, de la part du secrétaire technique de M. de La Hève, c'eût été sa présence dans la rue de Provence, où il avait l'air de surveiller le baron Harneim !

— Qui c'est, ce paroissien-là ? demanda Dupré.

Charpentier le mit rapidement au courant.

— Eh ! s'écria Dupré, s'il est si savant, je m'en vais lui demander une consultation, moi !

— Pas la peine ! dit Berny, tu n'as qu'à écouter, car la consultation, je crois qu'il est en train de la donner au commissaire de police !

En effet, Yalim s'était fait connaître et se voyait accueilli avec une grande déférence. Il posait des questions qui prouvaient à quel point il était intéressé par ce que la foule appelait le « mystère de la lumineuse ».

— Vous n'avez pas fait une enquête parmi les locataires de la maison, demandait-il au commissaire.

— C'est la première chose que nous ayons faite, au contraire !

— Mais complète ? A tous les étages ? précise Yalim

— Oh ! cela, c'est impossible ! fit le commissaire embarrassé. Pensez donc, monsieur, qu'il n'y a aucun délit ! L'installation est intacte ! Si ce n'était pas que Dupré est connu et que la maison qui l'emploie répond de lui, je ne me serais pas dérangé ! J'aurais conclu que la lumineuse étant mal agencée, elle ne peut pas fonctionner, voilà tout !

— Mais, insistait Yalim, puisque vous avez fait vérifier les appareils par monsieur, qui est ingénieur (et Yalim salua son confrère), vous devez avoir changé d'avis !

— Sans doute — ou plutôt non ! riposta le commissaire. J'ai consenti à venir ici pour une enquête personnelle : je ne vois rien qui permette une action judiciaire. Où est le délit, encore une fois ? Que peut-on soupçonner ? Les locataires du sixième ? Je les ai vus : je vous garantis qu'ils ne sont pour rien dans ce qui arrive !

— Je le pense comme vous ! dit Yalim, et ce n'est certainement pas de ce côté-là qu'il faudrait chercher...

Dupré s'était rapproché. A l'observation insidieusement formulée par le Levantin, il répondit avec sa vivacité joviale :

— Ah ! ah ! monsieur, il paraît que vous avez votre idée, vous ! Et de quel côté faudrait-il chercher, s'il vous plaît ?

La question ne sembla nullement embarrasser Yalim, qui toujours calme répliqua de sa voix aux inflexions chantantes :

— Peut-être, en effet, pourrait-on le savoir en cherchant avec méthode.

Il n'en fallait pas tant pour piquer la curiosité de tous les auditeurs du Levantin. Il reprit, en s'adressant plus particulièrement au commissaire de police :

— L'idée ne vous est pas venue, monsieur, d'étendre votre enquête au dehors de cette maison ?

— Mais, répondit le commissaire, encore une fois, pour faire une enquête dans ces conditions, il faut un point de départ, un fil conducteur ! Et il est trop certain que nous n'avons rien de tout cela !

— En êtes-vous bien sûr ? fit Yalim doucement. Raisonnons ! Il y a un fait réel, mais qui paraît absurde : c'est qu'une lumineuse correctement installée devrait fonctionner, et ne fonctionne pas. Il faut donc conclure qu'une influence s'exerce, assez puissante pour empêcher au courant électrique de s'établir. Que sait-on, s'il ne s'agit pas d'un courant de nature inconnue, annihilant, absorbant les courants électriques, pour ainsi dire ?

— Mais, s'écria Dupré, qu'est-ce qui produirait ce courant inconnu ? Il faut des appareils, pour cela ! Et s'ils existaient, on les verrait !

— Ce n'est pas sûr ! répliqua Yalim, tout heureux de voir que le commissaire de police l'écoutait avec une attention soutenue.

Disons ici ce qui se passait dans l'âme tortueuse du Levantin. Nous savons qu'il avait entendu, lui aussi, la voix de l'homme invisible, et qu'il jugeait tout à fait nécessaire de découvrir ce mystérieux personnage, à l'existence duquel il avait d'excellentes raisons de croire. Or, en amenant la police à faire une enquête, il y avait des chances pour qu'on découvrît, sinon la vérité (Yalim n'y comptait pas), mais du moins certaines pistes intéressantes, dont il ferait immanquablement son profit, car il savait plus de choses que la police n'en apprendrait jamais. Il voulait, en un mot, lancer le plus de limiers possible sur les traces de l'ennemi qui l'avait menacé, en termes si clairs, et de la manière la plus inattendue. Il soupçonnait que la partie ne serait pas aisée à jouer, mais il comptait sur sa chance et sur les renseignements qu'il obtiendrait assez facilement de la police pour les utiliser selon ses vues secrètes.

— Mais que faut-il donc faire, selon vous ? dit le commissaire très intéressé et tout prêt à accorder toute sa confiance à celui qu'il prenait pour un savant très distingué.

Yalim s'avança presque au bord du toit plat, sur lequel on pouvait aisément évoluer, autour d'une forêt de tuyaux de cheminées. Et, faisant signe à ses auditeurs de la suivre, il répondit à la question du commissaire :

— Ce qu'il faudrait faire ? Mais c'est bien simple ! Il faudrait...

Tout à coup, Yalim ne tut. Dupré, impatient, répéta :

— Il faudrait ?

Mais Yalim, au lieu de répondre, se livra à une inconcevable gymnastique. Les yeux fixes, les mâchoires contractées, les bras pendants, il reculait à pas saccadés, comme si tout son corps avait été soumis à l'action de secousses électriques. Il sembla aux témoins du rapide et saugrenu changement d'attitude d'Yalim que celui-ci était en proie à un accès de folie subite. Que signifiait ce recul persistant ?

— Monsieur Yalim ! cria Charpentier, que faites-vous ?

Et le brave garçon s'élança pour retenir le Levantin qui, sans prononcer un mot, sans qu'un trait de son visage décelât une émotion quelconque, continuait, en sautillant d'une façon grotesque, d'aller à reculons vers l'ouverture béante qui donnait du toit dans un couloir du sixième où une échelle avait été dressée.

— Retiens-le, Charpentier ! Il va se tuer ! dirent en même temps Berny, Marius et les ouvriers.

Alors on vit Charpentier au moment où il allongeait le bras pour saisir Yalim par le bras, faire précipitamment deux pas en arrière, avec une violence incroyable, et se tourner épouvanté vers ses camarades :

— Qu'est-ce que ça veut dire ! balbutia-t-il. C'est comme si j'avais été bousculé par cent personnes !

Seul, Marius ressentait une singulière quiétude.

— C'est *mon* magicien ! se disait-il, c'est lui qui manifeste encore son pouvoir et qui donne une leçon aux indiscrets !

Oui, Marius, si étrange que cela fût en pareille circonstance, était persuadé qu'il devait être, *quant à lui*, en sécurité parfaite. Le travail accompli par son imagination dans la journée lui faisait considérer comme tout naturels les événements fantastiques dont les péripéties se déroulaient devant lui. Et ce qu'il y avait de paradoxal, c'est qu'on eût parfaitement chagriné Marius, en lui démontrant que ces événements étaient dus à l'action d'un homme pareil aux autres hommes, un être de chair et d'os capable de souffrir et de subir sa part de misères fatales. Si Marius avait eu l'habitude d'analyser ses propres sentiments, il eût découvert dans son âme comme une sorte de culte superstitieux, voué à l'être inconnu, mais réel, qu'il aurait volontiers qualifié de tout-puissant. Marius admettait parfaitement que le magicien châtiât les imprudents qui le troublaient dans son mystérieux empire de l'espace !

Toupet était donc le seul à avoir gardé son sang-froid et ses facultés d'observation, sur le toit de la maison du boulevard Bonne-Nouvelle. Il s'aperçut qu'en bas, la foule avait considérablement diminué : les curieux étaient partis, en voyant que décidément, il ne se « passait rien » là haut. Ah ! s'ils avaient pu soupçonner cet étrange incident, plus inexplicable encore que la voix entendue chez Harneim, chez Antonin de la Hève et chez Marius, plus déconcertant que le courant interrompu le long de fils électriques, comme ils seraient restés !

Toupet fit toutes ces réflexions en l'espace d'un quart de seconde, et son attention se reporta instinctivement sur Yalim qui, maintenant, se rapprochait du trou pratiqué dans le toit pour le passage des ouvriers, et allait immanquablement se casser les reins, en tombant sur le carreau du couloir. Le commissaire, l'ingénieur, Dupré, les ouvriers, presque fous de terreur à leur tour, n'osaient plus faire un mouvement ni pousser un cri. Ils étaient haletants, médusés, pressentant l'inévitable catastrophe. Deux enjambées encore, exécutées à reculons de ce pas sautillant qu'une force surnaturelle lui imposait, et Yalim disparaissait dans le vide ! Il arriva tout au bord de la lucarne... et cette fois, Marius qui, nous l'avons dit, était le seul à n'avoir pas perdu la tête, Marius ne put retenir un appel d'angoisse effarée.

Mais son cri de terreur s'acheva en exclamation de stupeur joyeuse : Yalim restait maintenant immobile au moment précis où il allait tomber ! Les bras du Levantin reprirent leur souplesse, ses traits se détendirent brusquement, son regard perdit cette fixité terrible qui l'avait fait ressembler à un dément et de sa gorge serrée un cri de détresse éperdu s'échappa, rauque et poignant :

— A moi ! à l'aide ! au secours !

Marius, redoutant qu'un mouvement involontaire ne causât précisément l'accident redouté à la minute même où Yalim semblait être délivré, se dépêcha de lui dire :

— Ne bouges pas, surtout ! Vous avez la lucarne juste derrière vous et vous pourriez tomber !

(*A suivre*).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 LILLE